

KONIGLICHE KOMMANDANTUR
DES
MANNSCHAFTSGEFANGENENLAGERS
auf dem
Truppenübungsplatz Altengrabow
—
Abt. II. N° 8159 Akt 60
—

Altengrabow, le 16 Mai 1918.

A l'Inspection des camps de
prisonniers du IV^e corps
d'Armée.

*A faire parvenir pour le 17-5-18, concernant censure chimique et optique.
Se rapportant à Generalkommando II b. Prisonniers N° 10255 du 10-5-18.
Se rapportant à Inspection des camps de pris. N° 23267/18 III a du 12-5-18.*

Aussi bien les écrits, de toute nature, adressés par les prisonniers aux représentants des puissances chargées de la défense de leurs intérêts (« Schutzmachtvertreter »), que ceux adressés par ceux-ci aux prisonniers, sont examinés, de façon chimique, sans exception et le plus minutieusement possible à l'effet d'y découvrir de l'écriture secrète (« Geheimschrift »).

(Signé) FREYTAG.

Tout compte fait, pour sauver la situation, il ne restait donc aux prisonniers que le “Système D...” Ils ont su l'employer avec virtuosité.

Là-dessus, fermons la parenthèse.

Le “travail libre”, (freie Arbeit) pour les Allemands

« Tout prisonnier de guerre, auquel il importe que son but de guerre soit atteint, doit d'abord contribuer pour sa part à ce qu'en Allemagne le travail nécessaire soit fourni, et persévérer dans le travail avec complaisance. » (Kriegsministerium, N° 1953/12. 16. U. K. Secret.)

Dans le but d'épargner des sentinelles et de gagner ainsi des hommes pour le front, dans le but d'élever la force de production, tout en favorisant la “politique flamande”, les Allemands instituèrent le “travail libre”. D'abord, comme d'ailleurs nous l'avons déjà vu, les “Deutsch-Russen”, seuls pouvaient en profiter; dans la suite (e. a. Kriegsministerium N° 691. 4. 18. U. K.) cette mesure fut étendue aux Flamands “qui étaient dignes — de par eux-mêmes et de par leur famille (dans le General-Gouvernement) — de cette faveur”. Les Allemands stipulent bien qu'il faut que, dans chaque cas, on puisse en attendre de l'intérêt pour l'Allemagne. (e. a. Kriegsministerium, Unterkunfts-Departement, N° 1658. 6. 18. U. K.)

Néanmoins — quoique le “ travail libre „ équivalât à une désertion et que le mouvement flamand, comme tel, n’y eût pas le moindre intérêt — les prisonniers activistes poussèrent à la roue de toutes leurs forces.

(Rédigé en allemand :)

VLAAMSCH KOMITEIT

Altengrabow, le 28 octobre 1918.

Brak 78 (Zuid)

Altengrabow N° 226

A la Kommandantur royale du camp de prisonniers d’Altengrabow.

Le « Vlaamsch Komiteit » vous prie d’envoyer un de nos hommes de confiance (X..., 2/751), avec le Landsturmmann Estein à Zerbst, pour y visiter les détachements de travail dans le but de gagner des gens comme « travailleurs libres », et, en même temps, pour éclairer les gens sur notre mouvement.

Avec nos meilleurs remerciements anticipés.

Pour « Het Vlaamsch Komiteit » :

Y...,
Président.

(Texte allemand.)

KOMMANDANTUR
des Gefangenenlagers
B. N° 8990/18. III.

Gardelegen, le 24-8-1918.

A l’Inspection des camps de prisonniers du IV. A. K. *Magdeburg*, par la Kommandantur du camp de prisonniers *Altengrabow*, officier pour les Flamands.

Le prisonnier flamand X, fermier de sa profession, de la classe de travail I^a, se trouve en détachement de travail de culture à Seethen.

Il fut fait prisonnier le 15-11-14, et aura bientôt son tour d’être interné (en Suisse N. d. A.). Sa renonciation à l’internement a été faite officiellement.

La conduite de X... est bonne ; il est irréprochable au point de vue politique. Il habita en dernier lieu à Y. ., où habitent maintenant ses parents et ses frères et sœurs. Il a demandé à être libéré pour se rendre chez lui. Une demande particulière est remise.

Il demande à être *envoyé en congé en Allemagne pour le travail libre*, jusqu’à sa libération éventuelle. Il n’y a pas de réserves à faire.

De son envoi en congé, il faudrait attendre comme avantage pour l’Allemagne que le prisonnier travaillerait avec encore plus de zèle. Il resterait, en cas de congé, chez son patron actuel qui lui payera le salaire d’un ouvrier libre.

Son état-contrôle est ajouté.

(Signé) GRÜNE,
Colonel retraité et commandant du camp.

(Au verso de cette pièce :)

CAMP DE PRISONNIERS
de Gardelegen

ETAT-CONTROLE

N° du prisonnier : 1186. Compagnie : 1.

1. *Nom et prénom* : X..., Z...

2. *Nationalité (recherches éventuelles)* : Belgique.

3. *Né le* : 13-9-84.

4. *Lieu de naissance* : Y...

5. *Etat-civil* : célibataire.

6. *Religion* : catholique.

7. *Profession* : fermier.

8. *Langues* : flamand, allemand.

9. *Situation militaire* : soldat.

10. *Quand, où et pourquoi prisonnier* : 10-11-14, près de Dixmude.

11. *Où fut-il interné avant* : toujours à Gardelegen.

12. *Arrivé au camp* : 15-11-14.

13. *Degré de capacité de travail* : Ia (Ia = capable de travaux lourds à l'extérieur du camp N. d. A.).

14. *Conduite* : bonne.

15. *Dernière résidence (ajouter la rue)* : Y...

16. *Résidence actuelle des parents les plus rapprochés* : Parents, 3 frères et sœurs, à Y...

17. *Résidence future en vue* : Y...

18. *Y a-t-il moyen de trouver résidence fixe, respectivement lieu de travail ou profession lucrative?* Oui, comme fermier.

18. *Attitude quant à une libération éventuelle* : Un congé pour travail libre en Allemagne est recommandé.

Gardelegen, le 22-8-18.

(Signé) GRÜNE,

Colonel retraité et commandant du camp.

L'officier pour les Flamands „ du IV^e corps d'armée, qui devait se prononcer sur ce cas, communiqua :

LE FLAMENOFFIZIER
Dans le district du IV. A. K.

Attengrabow, le 11-9-18.

A la Kommandantur, se rapportant à Section I n° 12509 acte 103.

Le pris. de guerre Z... X... est, de l'avis des hommes de confiance d'ici, d'opinion flamande, de sorte que, de notre part, nous pouvons recommander son envoi en congé pour le travail libre.

(Signé) CUNO, Hauptmann d. L. II, a. D.

A en juger par le nombre de pièces pareilles, il dut y avoir beaucoup de demandes.

A noter aussi, que le " Vlaamsch Komiteit ", qui servait à la fois de rassembleur, d'intermédiaire et de traducteur allemand des demandes, possédait une cartothèque où figuraient tous les Flamands appartenant au camp, avec une notice sur leur conduite et leur attitude politique. Une note de la Kommandantur nous apprend que les Allemands fournirent, à titre gratuit, le carton nécessaire pour cette cartothèque. Rien d'étonnant : elle ne servait qu'à eux....

— Mais en vertu de l'accord conclu à Berne — entre la France et la Belgique d'une part, et l'Allemagne de l'autre — au sujet d'un échange de certaines catégories de prisonniers, la plupart des prisonniers flamands en Allemagne auraient pu retourner en France. Le gouvernement allemand proposa au gouvernement belge l'envoi des prisonniers belges en Belgique occupée, mais celui-ci exigea que ses soldats fussent envoyés en France. Cette mesure gênait naturellement les activistes. Les Allemands n'osaient pas, dans l'intérêt de leurs propres prisonniers en France (Kriegsministerium, Unterkunfts-Departement N° 2106. 6. 18. U. K.), faire *directement* pression sur les prisonniers flamands pour qu'ils refusassent d'aller en France. Ils "*permirent*" toutefois aux comités activistes de faire une propagande dans ce sens.

Les pièces suivantes donneront une idée de l'hypocrisie et de la duplicité allemande, ainsi que de la complicité activiste.

A charge des Allemands :

GOVERNEMENT GENERAL
EN BELGIQUE

Bruelles, le 14 septembre 1918.

Section II. E. N° 10184/18 I.

A l'Inspection des camps de prisonniers du IV. A. K.

Magdebourg.

Le Gouvernement Général envoie dans les annexes des copies d'un article sur les accords de Berne au sujet des prisonniers de guerre, article qui a été publié d'accord avec le Ministère royal de la guerre. Il vous charge en même temps, d'instruire les prisonniers, de façon appropriée, en particulier sur les suites du refus du gouvernement belge, et sur le fait que l'exécution de l'échange est retardée, parce que le gouvernement belge n'a pas encore répondu jusqu'ici à la proposition de l'Allemagne du 29-7 et que le gouvernement français, conformément à l'article 17. 3 de l'accord de Berne du 26-4-18, n'a pas encore communiqué le nombre des Allemands faits prisonniers par les Belges.

Comme il est à prévoir que le gouvernement belge répondra par un refus, on doit dès à présent montrer particulièrement aux prisonniers, que, dans ce cas, ce ne peut être que sous la pression de la France que le gouvernement belge désavantagerait les siens par rapport aux Français, qui pour la plupart peuvent retourner auprès de leur femme et de leurs enfants.

Le but de cet article était d'augmenter le plus possible chez les Belges l'espoir d'un prompt retour des prisonniers auprès de leur femme et de leurs enfants, dans la patrie, conséquemment à la proposition allemande, et d'augmenter le plus possible aussi leur désillusion en cas d'une réponse défavorable du gouvernement belge.

Nous vous chargeons de publier l'article dans les « journaux du camp », et vous prions d'exploiter le plus possible cet état de choses comme propagande dans l'intérêt de l'Allemagne, particulièrement chez les prisonniers de guerre flamands.

De la part du Gouvernement Général
Le chef de l'Etat-Major
(Signé) WINTERFELDT,
Generalleutnant.

Inutile de reproduire ici l'article en question. On le retrouvera dans les journaux censurés. Alors que tous les journaux se contentent de reproduire l'article et s'abstiennent de le commenter, le *Aufwertsche Courant*, du 23-8-18, ajoute : « Notre plus vif désir est aussi que, le plus tôt possible, on en arrive à un accord entre les deux gouvernements dans l'intérêt de nos gars ».

Encore le 10 octobre 1918, les Allemands continuaient à travailler dans ce sens :

LE CHEF D'ADMINISTRATION
POUR LA FLANDRE

Bruxelles, le 10 octobre 1918.

IX. 11489/18.

Ci-joint je vous envoie dix copies d'un article, qui avec le consentement du chef du Gouvernement Général, doit être placé dans la presse allemande, flamande et hollandaise, et qu'il est désirable de répandre parmi les prisonniers flamands et wallons.

Par Ordre :
WISSENBURG (?).

Voici la réplique du camp d'Altengrabow à « Stellv. Genkdo. IV. A. K., section II b. Prisonniers n° 24005 », du 26-9-18, qui rappelait « que, de toute façon, il fallait éviter d'exercer une pression quelconque sur les prisonniers pour les pousser à renoncer aux bienfaits de la convention de Berne », (dans l'intérêt de leurs propres prisonniers en France) :

« ... le prisonnier Roovers, dans la lettre n° 2, ne dit aucunement que ce sont les Allemands qui essaient de retenir les prisonniers flamands de l'échange, mais bien les Flamands eux-mêmes.

Ni de la part de la Kommandantur, ni de la part du Flamenoffizier, il n'est exercé dans ce sens aucune pression — comme d'ailleurs toute l'activité de recrutement (propagande) est menée uniquement par les Flamands. Pour autant que cela s'est

fait de la part des Flamands, la Kommandantur ne croit pas avoir de raison d'y mettre des entraves. S'en référant à l'alinéa 2 de la note du ministère de la guerre du 5-7-18 N° 2106. 6. 18 U. K. au Commandement général auxiliaire du XI^e corps d'armée, la Kommandantur demande des instructions à l'effet de savoir si le point de vue du camp est partagé. *Suivant cette note, le ministère de la guerre tient l'activité des Flamands à pousser leurs compatriotes à rester en Allemagne pour désirable.*

1 Annexe.

(Signé) FREYTAG.

Et le Commandement général auxiliaire du IV^e corps d'armée de répondre, comme bien l'on s'y attendait :

STELLV. GEN. KDO IV. A. K.

Magdeburg, le 16-10-1918.

SECTION II B. PRIS. N° 24006

Nous sommes d'accord avec vos explications dans le dernier alinéa de votre note du 2-10.

De la part du Commandement général auxiliaire

Pour le chef de l'Etat-Major

(Signé) KAUFMANN.

Enfin, rappelons-nous la note "Ministère de la Guerre, département de l'hébergement N° 1918. 8. 18 U. K. ", du 29-8-1918, donnée plus haut, par laquelle ordre était donné de ne pas délivrer aux pris. des correspondances les poussant à se laisser échanger vers la France.

A CHARGE DES ACTIVISTES :

(Rédigé en flamand).

VLAAMSCH KOMITEIT

Altengrabow, le 16 août 1918.

Brak 78 (Zuid)

Altengrabow

Rapport sur le voyage de service (« dienstreis »), du 9 au 14 août 1918.

... Nous supposons que plus de refus d'être échangés vers la France seraient signés, si les hommes avaient une communication officielle concernant les conditions pour rester en Allemagne et concernant le retour en Flandre. Le sort futur leur paraît naturellement si incertain, qu'ils se laisseront aller à la fatalité. Et pourtant le plus grand nombre préférerait retourner dans leurs foyers (la Flandre)...

« Vlaamsch Komiteit »

Brak 78 (Zuid), Altengrabow.

(Signé) X...

(Rédigé en allemand.)

VLAAMSCH KOMITEIT

Altengrabow, le 22 août 1918.

Brak 78 (Zuid) Altengrabow

N^o 102

A la Kommandantur royale, Altengrabow.

Le « Vlaamsch Komiteit », sur la proposition de l'homme de confiance d'arrondissement, vous prie de lui donner la permission de tenir une réunion le 1^{er} sept. à Möckern, dans le détachement de travail, pour tous les prisonniers flamands des détachements de travail suivants : Wörmlitz, Erypphena, Ziepel, Zeddenick, Nedlitz et Dalchau.

Deux membres du « Vlaamsch Komiteit » y prendront la parole sur le mouvement flamand et la question de l'échange.

.....
Pour le « Vlaamsch Komiteit »,
X...

Exemple d'acte de refus :

(Rédigé en flamand)

Altengrabow, le 30 août 1918.

A la Kommandantur royale du camp de prisonniers, Altengrabow.

Je soussigné, prisonnier flamand, X..., 6/94, boulanger de métier, ai appris que la boulangerie Otto Hennings à Loburg désire un prisonnier de guerre, et demande respectueusement à la Kommandantur qu'elle veuille bien m'y envoyer. Avant j'ai déjà travaillé à Loburg chez madame Thiem. Ce patron (*sic* N. d. A.) était très content de mon travail.

Si je puis y travailler dans de bonnes conditions, je me déclare prêt à signer le refus d'être échangé vers la France et à demander de pouvoir rester en Allemagne comme travailleur libre.

Très respectueux et « estimant »
(Signé) X...

Cette pièce fut écrite par le « Vlaamsch Komiteit ». X... ne fit que la signer. Suit une traduction en allemand, faite par le « Vlaamsch Komiteit ». Au verso, l'on trouve cette note d'envoi (rédigée en allemand, avec des fautes) :

VLAAMSCH KOMITEIT

Altengrabow, le 30 août 1918.

—
Brak 78 (Zuid)
Altengrabow
—

Au chef de compagnie de la 2^e compagnie (c'était le Flamenoffizier Cuno N. d. A), avec prière de transmettre.

Pour « Het Vlaamsch Komiteit »,
X...

Si l'on se décidait au travail libre, autant ne pas regarder alors où et à quoi l'on travaillait, pourvu que l'on gagne le plus d'argent possible :

(Rédigé en flamand.)

Altengrabow, le 29-8-1918.

A la Kommandantur royale,

Nous, X..., 2/501, et Y..., 2/351, rappelés dernièrement au camp du détachement de travail **Fr. Krupp A. G., Gruson Werke**, Magdeburg Buckau, nous déclarons prêts à signer le refus d'être échangés vers la France, mais voudrions bien, en attendant que notre demande fût acceptée, reprendre le plus vite possible le travail à la firme nommée plus haut, vu que nous sommes ici maintenant dans le camp à ne rien faire, et que nous éprouvons ainsi un grand dommage.

Très respectueux et « estimant »

(Signé) X... (Signé) Y...

Le « **Vlaamsch Komiteit** », fournit la traduction allemande pour la Kommandantur et ajoute l'apostille (rédigée en allemand) :

VLAAMSCH KOMITEIT

—
Brak 78 (Zuid)
—

Altengrabow, le 30 août 1918.

Au commandant de la 2^e compagnie du M.-G.-L. avec prière de vouloir transmettre.

Pour « **Het Vlaamsch Komiteit** »,
Z...

Altengrabow, le 6 août 1918.

A la Kommandantur royale,

Je me permets de demander très respectueusement de me laisser faire un ouvrage, auquel je gagnerais tant soit peu, pour pouvoir ainsi venir en aide à ma famille qui demeure à Bruxelles.

Ceci en attendant qu'arrive mon tour d'être échangé.

J'ai déjà signé un refus d'être échangé vers la France, et espère de pouvoir rester en Allemagne. De préférence je voudrais être agréé à la firme **Krupp**, à Magdebourg.

Avec considération,

(Signé) X...

1^{er} Bon, 2^e Cie, n^o 6/225. Bar. 10.

A la firme **Krupp**, les prisonniers qui voulaient travailler " sérieusement „ avaient une assez grande liberté avec des Allemands *des deux sexes*. et gagnaient *honteusement beaucoup d'argent*.

Le texte et la traduction sont du " Vlaamsch Komiteit „. *Il y avait pourtant des Flamands parmi les soldats alliés...*

* * *

Faut-il le faire ressortir? Les grands, les seuls coupables dans tout ceci, ce sont les activistes du " Vlaamsch Komiteit „, qui servaient les intérêts de l'Allemagne avec au moins autant de zèle que les Allemands eux-mêmes, et qui suivaient d'ailleurs en ceci que les directives et l'exemple du *Conseil de Flandre*, et de tous ceux qui, ouvertement ou sous-main, appuyaient sa politique.

Et cette bande infâme prétendait parler au nom du peuple flamand? Non! L'âme de la Flandre, la voici qui parle précisément en cette matière, à travers les lignes suivantes, écrites par les plus simples de ses enfants :

(D'après les traductions faites par la censure allemande.)

Le prisonnier belge Albert Bijloos, N° 6/1749, écrit e. a. à ses parents à Anvers le 1-8-18 :

« Maintenant je me vois forcé, pour notre bonheur à tous, pour notre honneur, moi, dont deux frères combattent encore là-bas, de repousser votre offre de venir à Anvers. N'est-ce pas mon devoir comme soldat, aussi longtemps que la guerre fait rage, de rester fidèle au Roi et à la Patrie? Cela veut dire, que je suis Belge, et que je ne peux prêter l'oreille à ce mouvement flamand. Si la guerre était finie, alors oui; mais maintenant, non; c'est impossible.

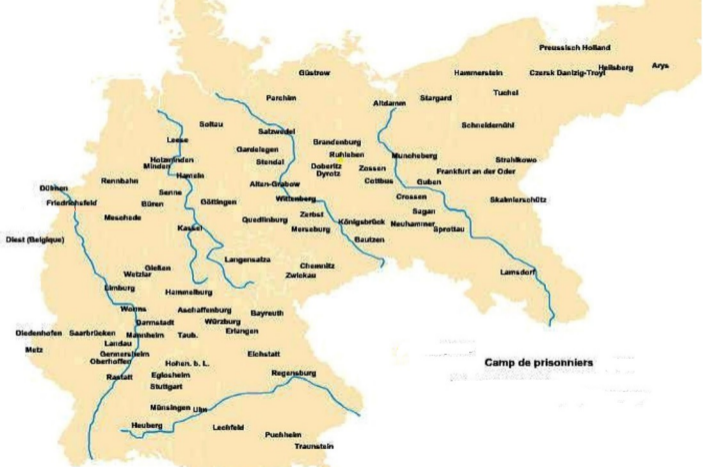
J'espère que vous ne m'ennuieriez plus avec cela. »

Au pris. belge Léon Dubosch, N° 6 24, M. Ch. Dubosch (père du précédent), Gand, rue Juste-Lipse, 41, écrit le 24-8-18 :

« ... Tu auras déjà reçu un mot de Mathilde (la femme du pris. Dubosch N. d. A.), pour te demander des renseignements sur certains bruits étranges. Personnellement je ne crois rien de tout cela. Il ne sera pas dit, que tu commettrais une vilénie pour te libérer de la captivité; tu comprends ce que je veux dire. Je suis convaincu que, malgré toutes les souffrances morales, tu n'as pas oublié que tu es un sous-officier *belge* (souligné). Laisse faire quelques uns ce qu'ils appellent leur intérêt. La guerre ne peut perdurer, et quand tu reviens, il faut que ce soit comme un honnête homme. Encore une fois, je n'ai pas le moindre doute à ce sujet... »

Au pris. belge Albert Grieten, N° 1336, sa femme écrit le 20-8-18, de Molenbeek-lez-Bruxelles :

« Dans la lettre du 1-8-18, tu as demandé mon avis sur le mouvement flamand. Voici mon avis sur le mouvement, après avoir consulté papa. Tu ne dois rien signer



UN

Livre Noir

DE LA

TRAHISON ACTIVISTE

PAR

RUDIGER

“ LE JOURNAL DES COMBATTANTS „
ORGANE OFFICIEL DE LA
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS
11, QUAI DU COMMERCE, 11
BRUXELLES

PRÉFACE

Ce livre traite des trahisons commises au cours de la guerre par des soldats belges, victimes du maximalisme flamingant, dans les camps de prisonniers en Allemagne et au front de l'Yser. Ce n'est qu'après de longs mois d'hésitation, et après en avoir par deux fois reculé la publication (la première fois vers novembre 1919, la seconde fois en mars 1920), que je me suis décidé à le faire paraître, ne pouvant me résoudre à contribuer indirectement, par mon silence, à des manœuvres qui mènent à la ruine du pays. Je n'accomplis pas ce devoir sans profonde tristesse : parmi ceux que j'accuse, il y en a plus d'un que je voudrais pouvoir estimer, et la cause flamande qui leur fit commettre leurs crimes, reste la mienne.

Est-ce assez dire que les errements des uns ne m'aveuglent pas sur les fautes des autres ?

J'aurais préféré écrire en ma langue maternelle, mais ai cru devoir y renoncer pour des raisons pratiques.

J'ai tenu à user d'indulgence envers les personnes moins gravement compromises, en passant leurs noms sous silence.

Une enquête sérieuse fournira la preuve de tout ce qui est avancé dans ce livre, fruit de longues et minutieuses recherches à caractère purement personnel et privé.

Puisse mon humble et ingrat travail contribuer à délivrer la cause flamande d'individus qui la déshonorent !

Aux Combattants.

Camarades,

En terminant ce livre, je me trouve triste d'avoir dû remuer tant de choses écœurantes. Mais n'était-ce pas un devoir d'arracher le masque aux ennemis de la patrie ? N'est-ce pas toujours un devoir de proclamer la vérité ?

Avais-je le droit, comme Belge et comme Flamand, de parler en cette matière ?

Pendant la guerre, en Allemagne — où il y avait du danger à le faire — j'ai ouvertement prêché la fidélité au pays et au Roi. Depuis la guerre, en Belgique — où il y avait quelque danger à le faire — je n'ai pas hésité à me conduire en bon compagnon envers des flamingants imprudents, mais honnêtes. Enfin, n'ai-je pas moi-même été l'objet de menées sournoises et haineuses de la part de compatriotes sans discernement et sans caractère, parce que l'activisme ne m'empêcha nulle part et jamais de me sentir « Flamand ».

Camarades flamands,

Pour que, tous ensemble, fiers de notre Droit, nous puissions commencer le travail de justice et de pacification, il nous est un devoir, une nécessité, de poser un glaive nu entre nous autres et la triste bande des perdus. Alors nous réussirons, sûrement ! Par-dessus les têtes des semeurs de discorde et des arrivistes ! Pour le salut et du peuple flamand et du peuple wallon, dont les cœurs droits sont frères et ne demandent qu'à loyalement s'entendre. — Pour ma part, je n'ai jamais failli pour la Belgique : n'est-ce pas un gage que je ne faillirai jamais non plus pour les droits sociaux imprescriptibles du peuple flamand ?

Camarades,

J'ai l'impression de partir en mission, tout seul, par une nuit noire, au milieu des lignes ennemies. Vous seuls, vous savez ce qui se passe en ce moment-là dans le cœur du soldat. Il le fallait !... Mais lorsque, dans quelques heures, vous entendrez sauter la position ennemie, camarades, je vous en supplie, alors, tous, montez une fois encore à l'assaut ! Le pays, c'est nous autres ! Le pays n'a que nous pour oser et pour avoir du cœur ! Et lorsque, nous autres, nous disons : « Nous voulons ! », tous savent que le

chemin mène tout droit, et que la fin est honnête et élevée. Car dans le sang et dans le feu nos âmes se sont épurées à l'état de l'or le plus pur, et dans le grand vide de la Mort nos poumons ont exhalé les derniers germes de la mesquinerie et de l'égoïsme, pour se gonfler ensuite de l'éther léger de l'idéal et du sacrifice ! Debout, camarades ! Allons-y ! C'est pour la patrie, c'est pour nous-mêmes, c'est pour tous nos camarades qui sont restés là-bas !

Et si bien des personnages responsables restent indifférents ou complices, nous avons encore notre bon Roi, notre Chef de l'Yser, qui, au milieu des ministres, qui passent, et des Représentants du peuple, qui trop souvent ne représentent qu'eux-mêmes, saura encore mener la Belgique à l'Honneur et à la Victoire, parce qu'il est le Roi des Belges, et parce qu'il est Grand !

Rudiger.

FIN.
